

Quelles priorités éducatives ?

Faut-il approfondir la logique du collège unique et du socle commun pour permettre à tous les élèves de poursuivre leurs études ?

Construire un tronc commun le plus long possible

Les études comparatives de différents systèmes éducatifs ont montré que ceux qui sont les plus efficaces sont ceux qui développent un tronc commun le plus long. Ce que l'on entend par efficace correspond un niveau scolaire moyen élevé, un faible nombre d'élève en grande difficulté scolaire et un panel d'élève en grande réussite scolaire le plus élargi socialement. Ainsi, un tronc commun rallongé est aussi le moyen de lutter contre les inégalités sociales à l'Ecole. Or, que constate-on dans le système éducatif français ? Si une partie des élèves a un bon niveau, l'écart avec les plus faibles est très important et ne cesse de se creuser. Dans une société moderne, où les qualifications sont indispensables, tant pour s'insérer professionnellement, que pour répondre aux besoins de salariés qualifiés, il n'est pas possible de laisser sortir chaque année 140000 jeunes du système éducatif. Ainsi, renforcer le collège unique et lui redonner du sens est indispensable.

Renforcer la logique curriculaire

Une première étape a enfin été franchie avec la rénovation des cycles, les nouveaux programmes enfin arrimés au socle commun et un système d'évaluation qui valide l'acquisition de ce socle. Précédemment, dans les textes, deux logiques cohabitaient, celle des disciplines et celle du socle commun. Désormais, socle commun, cycles, programmes et évaluation sont cohérents entre eux. L'enjeu est d'autant plus important que le socle est enfin reconnu comme la base indispensable à chaque jeune pour poursuivre sa scolarité et ensuite, construire sa vie professionnelle, personnelle, citoyenne.... mais aussi comme une responsabilité de l'Etat envers sa jeunesse. Cependant, 2 grandes pistes d'amélioration sont encore à envisager pour aller vers une véritable logique curriculaire autour du socle commun.

Propositions :

▪ **Changer les pratiques pédagogiques :**

C'est un enjeu majeur pour faire évoluer l'éducation. En partie par frilosité mais aussi pour favoriser un changement progressif et construit avec les équipes éducatives, le ministère a choisi à plusieurs reprises de laisser cohabiter différentes pratiques et approches, selon le choix des équipes. Par exemple, les notes mises pour chaque discipline ne sont plus obligatoires au collège, ce qui est une vraie innovation, mais les enseignants pourront continuer à évaluer de cette manière s'ils le souhaitent et pourront se limiter à une évaluation du socle en fin de cycle. De même, pour la réforme du collège, les équipes qui ne souhaitent pas modifier véritablement leur manière d'enseigner pourront la mettre en place à minima et changer très à la marge le quotidien des élèves. Si la FCPE est favorable à une certaine autonomie des équipes pour s'adapter aux besoins des élèves, elle craint aussi que les conservatismes s'appuient sur cette liberté nouvelle pour ne surtout rien changer.

La prochaine étape est donc d'inscrire, par la formation et l'accompagnement, les nouvelles approches initiées par la loi de refondation de l'Ecole dans les pratiques des équipes pédagogiques. Il est également nécessaire de développer davantage le travail en petit groupe, les EPI et accompagnement personnalisé ainsi que les travaux pratiques afin de diversifier les manières d'enseigner. Il convient enfin de renforcer le travail d'équipe des enseignants, qui de par leur formation initiale y sont peu habitués.

▪ **Structurer la scolarité obligatoire autour du socle commun :**

La refondation de l'Ecole a, pour l'instant, peu touché à l'organisation de la scolarité. Malgré un cycle 3 à cheval entre primaire et collège, le temps d'apprentissage du socle commun est coupé en deux, entre le premier degré et le second degré. La liaison école collège a encore du mal à se concrétiser et le conseil école, tout en constituant une première étape, n'est pas suffisant car il n'amène pas de changement structurel. Il faut passer à une véritable logique d'Ecole du socle, en cassant cette séparation, issue de l'histoire et du choix fait au moment de la création du collège unique. Ce collège préfigurant le lycée ne répond plus aux besoins des élèves d'aujourd'hui et méconnaît les récentes découvertes en matière de développement des enfants. Il faut notamment mettre fin à l'approche disciplinaire du collège. Sortir de l'approche disciplinaire ne signifie pas, comme on le croit trop souvent, la fin des disciplines traditionnelles (histoire, mathématiques, etc). Il s'agit de mettre fin à la segmentation des apprentissages avec le principe "une heure/une classe/une discipline/un enseignant".

Pour que cela réussisse, il nous semble qu'il faudrait développer un corps unique d'enseignants sur toute la scolarité du socle commun, ou à minima mettre en place une formation commune pour permettre une culture professionnelle commune. Idéalement, il faudrait que le lien école-collège ne soit plus un lien forcé, mais un lien naturel et réfléchi. La transition école-collège serait ainsi plus naturelle avec une continuité des apprentissages entre la fin du premier et le début du second degré, un système d'évaluation similaire, et pourquoi pas, un projet d'établissement commun au collège et à ses écoles de rattachement. Cela demanderait la mise en place d'une sectorisation assurant la continuité pédagogique entre les écoles primaires et le collège, en veillant à ne pas définir des secteurs agréant exclusivement des territoires en difficulté.

Une instance pourrait voir le jour pour que la communauté éducative des écoles et du collège définissent un projet éducatif commun dans un premier temps. Par la suite, l'animation et la gouvernance des écoles primaires et du collège pourront être assurées par des instances communes. Ce type d'instance permettra de développer le travail en équipe des enseignants des écoles primaires et du collège.

Le point d'orgue d'un tel dispositif serait le développement de la présence d'une équipe mobile de spécialistes au sein de la circonscription qui favoriserait la mise en réseau et qui éviterait l'externalisation du traitement des difficultés.

La structuration de la scolarité ne doit plus se baser sur premier et second degré, mais sur école du socle commun et lycée. Ce nouveau découpage serait logique puisque le lycée marque la première étape de l'orientation.